

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

Ville de Tarnos

Conseil Municipal du
17 décembre 2025





RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment indispensable de la vie budgétaire des collectivités. Pour une commune comme la nôtre, relevant du régime M57 et comptant plus de 3 500 habitants, il s'agit d'une étape obligatoire, préalable au vote du budget primitif. Son absence remettrait en cause la légalité du budget lui-même.

Une étape structurante du cycle budgétaire

Le DOB doit être organisé dans un délai de dix semaines avant l'examen du budget, lors d'une séance distincte de celle consacrée à son vote.

La jurisprudence rappelle régulièrement qu'il s'agit d'une formalité essentielle : le budget ne peut être adopté sans que les élus aient pu débattre de ses orientations.

Ce débat permet d'ouvrir collectivement la réflexion sur les priorités à porter et sur l'évolution de la situation financière de la commune.

Le contenu du rapport d'orientation budgétaire

Le rapport qui accompagne ce débat doit parvenir aux élus au moins cinq jours avant la séance. Il éclaire la discussion en présentant :

- les orientations budgétaires envisagées, en fonctionnement comme en investissement : évolutions attendues des recettes, des dépenses, de la fiscalité ou encore des concours de l'État ;
- les engagements pluriannuels, notamment la programmation des investissements et les perspectives de financement ;
- la structure et la gestion de la dette, ainsi que les objectifs poursuivis pour l'exercice à venir ;
- un retour sur les évolutions passées, en particulier en matière de dépenses réelles de fonctionnement et de besoin annuel de financement.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport doit également décrire l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs, ainsi que les principaux facteurs qui influencent la masse salariale.

Information du public et formalités obligatoires

À l'issue du débat, une délibération vient constater sa tenue. Le compte rendu est ensuite transmis, lorsqu'il y a lieu, aux autres collectivités concernées, et le document est mis à la disposition du public dans un délai de quinze jours.

Enfin, dans un souci de transparence, le rapport doit être publié sur le site internet de la commune dans le mois qui suit.



◆ INTRODUCTION ◆

◊ Les collectivités territoriales, au cœur de l'affrontement sur la répartition des richesses ◊

A l'échelle planétaire, et en France sous des formes propres à notre pays, la bataille s'amplifie sur la répartition des richesses : accaparement par quelques-uns ou bien répartition juste permettant le libre développement de tous ?

Des États-Unis d'Amérique à la Russie, en passant par l'Argentine, l'Italie, une vague néo-libérale traverse la planète, tentant d'emporter sur son passage toutes les institutions, les droits collectifs, le mécanismes de solidarité et les repères qui ont permis une élévation sans précédent du niveau de vie sur la seconde moitié du XXème siècle.

Nos finances publiques tarnosiennes ne peuvent s'extraire de ce contexte global.

Dans notre pays, les gouvernements successifs se sont attelés à s'inscrire dans cette dynamique et, sous couvert pudique de « politique de l'offre », se sont évertués à « alléger le coût du travail », via des baisses d'impôts et des exonérations en faveur des grandes entreprises. L'impôt sur les sociétés est ainsi régulièrement abaissé, passant de 50 % dans les années 80 à 33 % en 1993, 31 % en 2019 et même 25 % depuis 2022.

Mis en place à partir de 2014, le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE, pérennisé à compter de 2019 via une exonération des charges patronales) aurait, selon les estimations les plus favorables, permis la création d'environ 150 000 emplois (il aura aussi, pour les grands groupes, permis de conforter les dividendes) pour un coût cumulé total de 300 milliards d'euros sur 12 ans (soit 2 millions d'euros d'aide publique par emploi créé !) !... Le coût annuel est aujourd'hui stabilisé à 26,4 Milliards d'euros, soit l'équivalent du salaire (chargé) de 600 000 fonctionnaires.

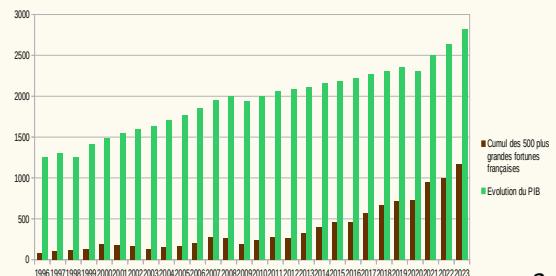
Enfin, depuis 2021 ; c'est la fiscalité économique locale qui constitue un des principaux véhicules pour ce transfert de richesses : la réforme de 2021 de la taxe sur le foncier bâti aura permis de diviser par deux l'impôt économique local payé par les grandes entreprises, avec une compensation pour les collectivités assurée par le contribuable national. De même le taux maximal de CVAE acquitté par les grandes entreprises (ayant plus de 50 Millions de chiffre d'affaire) sera passé de 1,5 % à 0,19 % en 2026 avant extinction totale en 2028, pertes de recettes là aussi prises en charge par l'État.

Ce « pognon de dingue », cette braderie de nos deniers publics pour des résultats aujourd'hui très contestés en matière de création d'emplois aura surtout conduit à une crise majeure de la recette publique. L'endettement de notre pays s'est alourdi : 3 400 milliards d'euros à ce jour.

Alors que ces politiques ont conduit à une concentration des richesses jamais atteinte, il est demandé à tous de prendre part à l'effort de rétablissement des comptes publics, et de renoncer à cette part de la richesse nationale allouée à tous : nos services publics et nos systèmes de solidarité.

Patrimoine cumulé des 500 plus grosses fortunes françaises comparée au PIB depuis 1996:

6 % en 1996 => 7 % en 2003 => 15 % en 2013 => 42 % en 2023





Concernant tout particulièrement les collectivités, et alors qu'elle ne porte que 5 % de la dette publique, l'État les met depuis une douzaine d'années très fortement mis à contribution.

S'attaquer aux collectivités locales nuit gravement à la santé démocratique. L'année 2026 débute avec un garrot toujours plus serré autour du cou des collectivités locales.

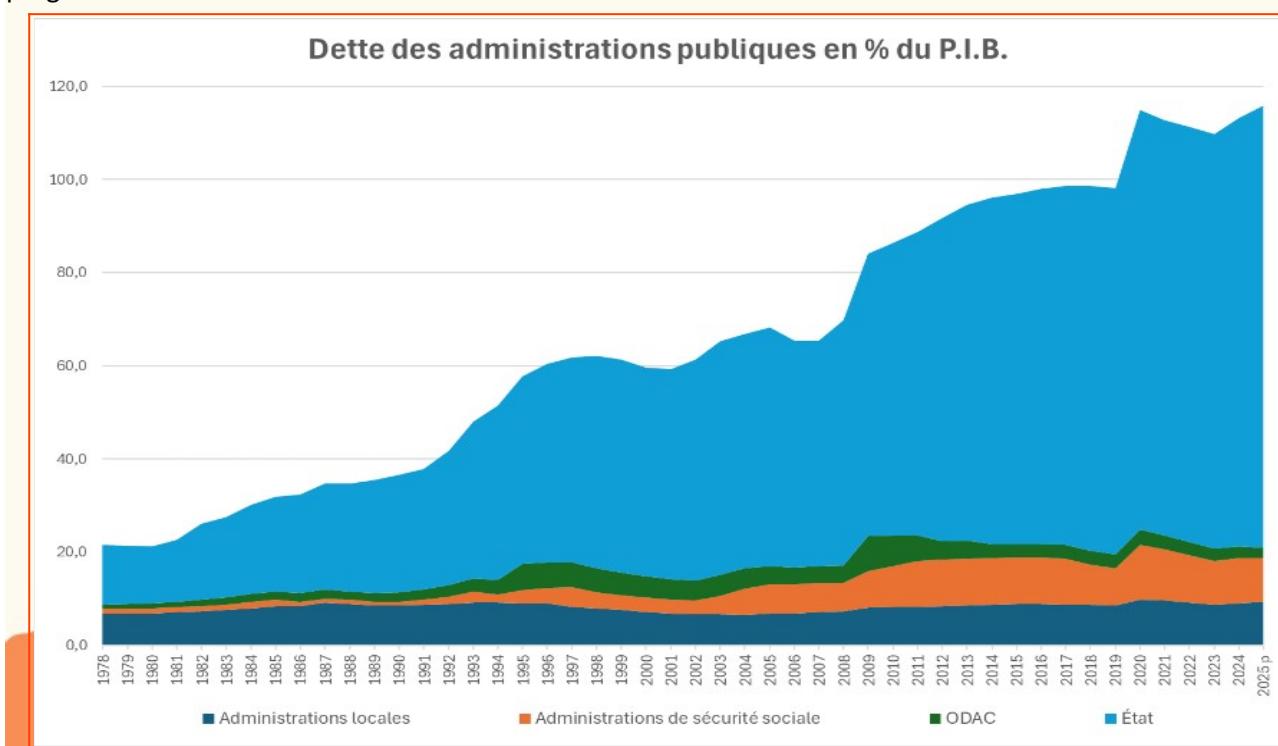
Après 20 ans de désengagement de l'État, et 82 milliards d'euros volés aux territoires, c'est aussi une addition salée de 7,6 milliards d'euros pour les collectivités avec le Projet de Loi de Finances pour 2026.

82 milliards supprimés en 20 ans, c'est autant de moyens d'agir en moins pour nos crèches, nos écoles, les personnes âgées, nos clubs de sport, la culture ou les associations. D'autant que l'État abandonne peu à peu ses compétences. Face aux déserts médicaux, aux colères sociales, aux urgences climatiques, ce sont les communes qui agissent. Et la situation atteint un tel degré d'absurdité que les collectivités financent même la sécurité, les hébergements d'urgence et les services décentralisés de l'État.

L'autonomie fiscale des collectivités a parallèlement été réduite à néant. La libre administration des communes est en garde à vue. Soit deux piliers de la décentralisation en état de mort clinique. Après un mandat municipal 2020-2026, de crise, c'est un mandat 2026-2032 de pénurie qui s'annonce pour les maires. Nous sommes ainsi dans un mouvement de bascule du pacte républicain entre les collectivités locales et l'État.

Rappelons que les aides de l'État aux collectivités, c'est 105 milliards d'euros, soit deux fois moins que l'aide aux entreprises de 211 milliards sans contrôle, ni évaluation. Les Français dans leur soif d'égalité sont 86 % à plébisciter la taxe Zucman mais les libéraux, les conservateurs et l'extrême droite font barrage. Pas touche aux 1 800 familles concernées !

La République ne vit pas que dans les hémicycles, mais dans nos communes, nos quartiers, nos villages, à travers ceux qui s'engagent au service de l'intérêt général. Dans une démocratie locale en danger, les élus locaux ne demandent pas des priviléges, mais du respect, de la protection et les moyens d'agir. Il faut un sursaut démocratique et passer de la résistance à l'offensive : non à ce budget ! Oui à une décentralisation progressiste.



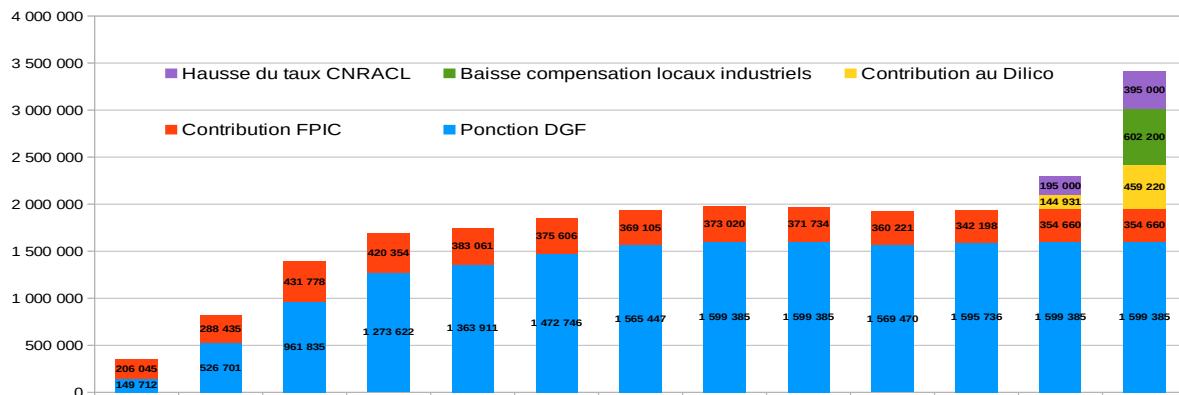


Au regard de son profil de territoire industriel, la Ville de Tarnos est située au cœur de la cible de toutes les mesures gouvernementales sur cette période, de par les critères présidant à la mise en œuvre du FPIC (à partir de 2012), de la baisse de la DGF (à partir de 2014), du DILICO (depuis 2025).

Le cumul de ces mesures subies depuis 12 ans représentent en 2025 une perte annuelle de 2,3 millions d'euros annuel (et pourrait même atteindre près de 3,5 millions d'euros en 2026, soit 261 €/habitant), et font de notre commune l'une des collectivités les plus impactées de France.

Ces impressionnantes ponctions se doublent de nombreuses obligations nouvelles qui s'imposent aux collectivités, souvent sur des enjeux primordiaux (transition énergétique, accessibilité et sécurité en de multiples domaines,...), où pour se substituer au désengagement de L'État de ses missions.

L'impact des mesures gouvernementales sur les finances tarnosiennes depuis 15 ans



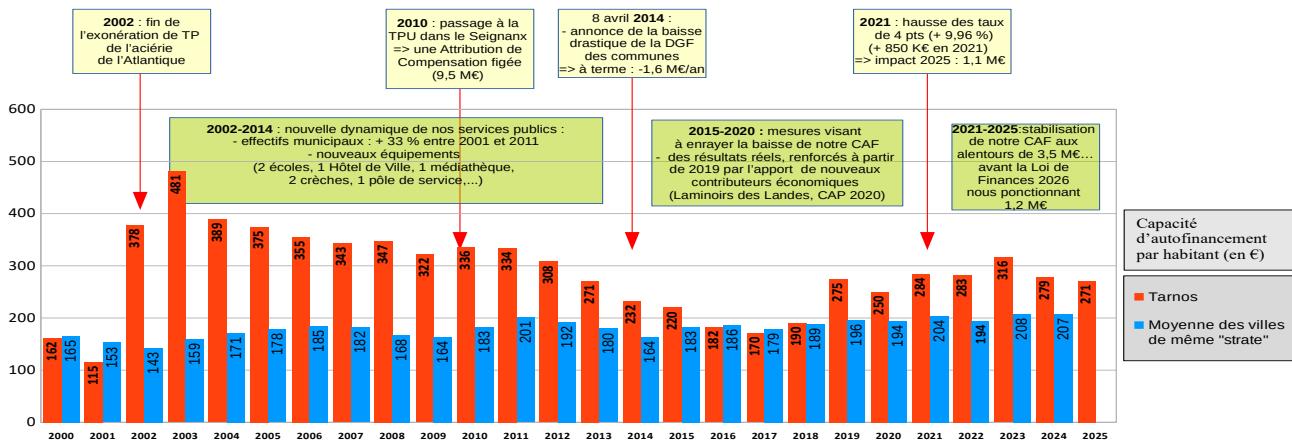
1

« Le service public est le patrimoine de ceux qui n'en ont pas »... telle est une des boussoles de la majorité tarnosienne depuis de longues années. Durant cette décennie de complexification multiforme (financière, normative, administrative), la municipalité s'est évertuée à maintenir son haut niveau de service public, tout en adoptant les mesures permettant de maintenir nos capacités financières.



◊ Vingt ans de trajectoire financière maîtrisée : des ratios préservés coûte que coûte, qui demeurent aujourd’hui excellents ◊

Rappel de notre trajectoire financière depuis 20 ans



Un double constat s’impose aujourd’hui : les services publics tarnosiens ont été préservés et demeurent très étoffés, et les finances communales sont saines, comme l’a relevé la Chambre Régionale des Comptes à chacun de ses contrôles. Les ratios sont très positifs, comparés à ceux des villes de même importance.

Pour autant cette bonne santé financière n’a jamais anesthésié notre lucidité sur les points de fragilité, déjà pointés lors des DOB des années précédentes, et notamment :

- ➡ la fragilité des recettes de DMTO liées à l’activité du marché de l’immobilier,
- ➡ l’importance de quelques grandes entreprises industrielles dans nos recettes de TFB, nous rendant tributaires de la pérennité de ces entreprises sur notre territoire,
- ➡ le poids de la dotation de compensation de la réforme de la TFB de 2021 (2,5 M€), rendant vulnérable notre collectivité à toute volonté de l’État de diminuer cette dotation,
- ➡ l’importance de nos dépenses de personnel (60 % des dépenses de fonctionnement), marque de services publics étoffés, mais offrant là aussi quelques points de vulnérabilité.

Cette santé permet à la Commune de ne pas affronter affaiblie la nouvelle salve de mesures extrêmement pénalisantes que pourrait lui imposer la Loi de Finances 2026, si le projet présenté cet automne au parlement était finalement adopté.



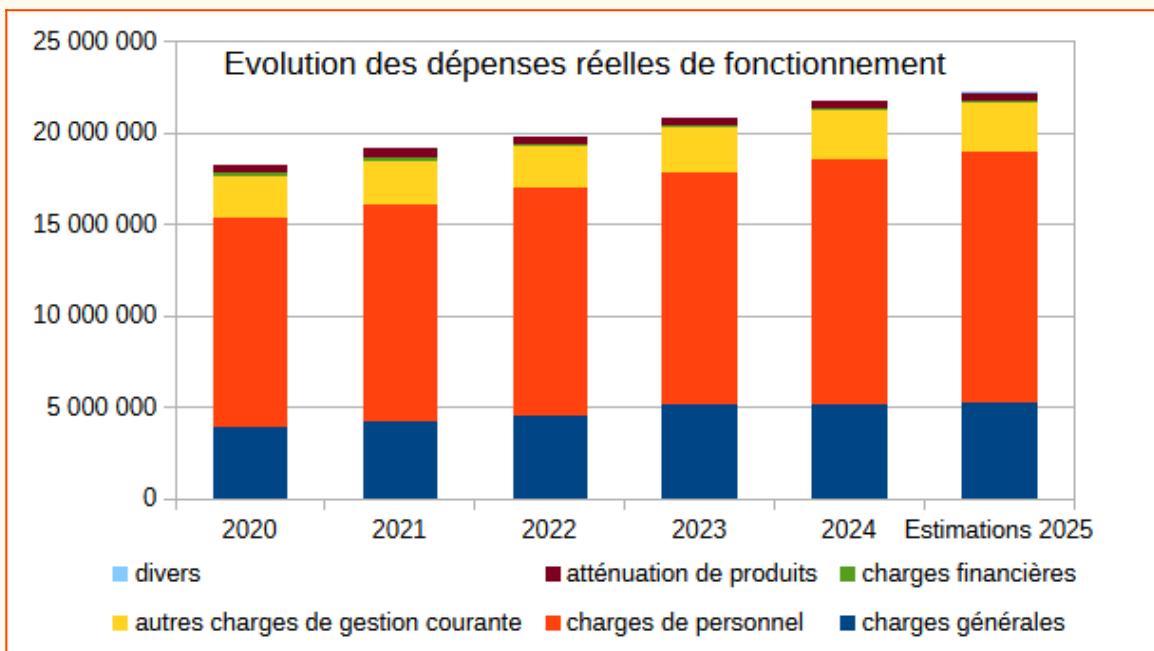
◆ RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE DU MANDAT:

DES INVESTISSEMENTS AMBITIEUX ET DES RATIOS MAÎTRISÉS MALGRÉ LES PONCTIONS DE L'ÉTAT ◆

La ville présente aujourd'hui de très bons ratios financiers, témoignant d'une situation saine et maîtrisée. L'analyse porte d'abord sur la section de fonctionnement, avant d'aborder la section d'investissement.

I ◆ UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉE ◆

1 △ Evolution des dépenses réelles de fonctionnement : une progression maîtrisée et structurée



N° Chapitre	Libellé du Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024	Estimations 2025
011	charges générales	3 923 525	4 255 119	4 588 205	5 164 812	5 213 160	5 300 000
012	charges de personnel	11 496 738	11 861 685	12 456 004	12 723 261	13 388 853	13 676 666
65	autres charges de gestion courante	2 216 477	2 400 077	2 261 926	2 433 366	2 655 170	2 679 088
66	charges financières	180 485	168 136	146 387	159 497	127 135	114 000
014	atténuation de produits	484 178	486 805	382 669	394 804	353 764	511 626
etc.	divers	6 308	25 003	26 404	16 951	2 035	1 600
Total Dépenses réelles de fonctionnement		18 307 711	19 196 825	19 861 595	20 892 691	21 740 117	22 282 980

Les dépenses réelles de fonctionnement poursuivent une progression maîtrisée, passant de 18,3 M€ en 2020 à une estimation de 22,3 M€ en 2025, soit +2,3 % entre 2024 et 2025.



Les dépenses de personnel demeurent le poste le plus important du budget ~~commandant~~. ~~Ces représentent à~~ elles seules 61 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poids élevé traduit un choix assumé de la Ville, qui priviliege la maîtrise du service public et le développement d'un maximum d'actions en régie municipale.

Les charges générales connaissent également une hausse régulière. Elles intègrent notamment 18 % de dépenses liées aux fluides, dont les coûts, après une période de forte tension, sont progressivement revenus à des niveaux plus normaux. Elles incluent aussi la Contribution pour Obligation de Service Public (COSP) versée à l'association Centre Loisirs dans le cadre de la DSP (près de 1 M€, soit 18 % de ces charges à caractère général).

Le chapitre 014 progresse sous l'effet cumulé du DILICO et du FPIC, qui pèsent davantage sur la section de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) regroupent les contributions obligatoires et partenariales, principalement 500 k€ versés au CCAS, un volet majeur de la politique sociale municipale, 518 k€ au Syndicat des mobilités, 371 k€ au SDIS ainsi qu'environ 500 k€ d'aides aux associations.

Enfin, les charges financières poursuivent leur diminution depuis le début du mandat, reflet de l'optimisation du recours à l'emprunt.

❶ Focus réglementaire concernant l'évolution des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel représentent 61 % des dépenses réelles de fonctionnement. L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte marqué par plusieurs évolutions réglementaires et mécaniques, dont certaines ont produit un impact direct sur la masse salariale et la gestion des ressources humaines de la Ville. Il convient ainsi de rappeler les principaux éléments ayant structuré l'année, tant du point de vue réglementaire que de celui des dynamiques de carrière (GVT) et des dispositifs complémentaires mis en œuvre.

△ 1. Mesures réglementaires △

Plusieurs mesures déjà engagées les années précédentes ont continué à produire leurs effets en 2025 :

- Poursuite de la transformation primes/points, engagée depuis 2017 pour les catégories A, B et C, et dont l'impact se consolide progressivement sur les grilles indiciaires.
- Maintien de l'avancement d'échelon à cadence unique, conformément aux dispositions statutaires.
- Maintien de la non-application du jour de carence par la Ville, confirmant un positionnement constant en matière de protection sociale des agents.
- Poursuite du versement de la prime de précarité pour les contrats de moins d'un an (hors contrats saisonniers), instaurée au 1er janvier 2021. Au 30 novembre 2025, cette mesure représente environ 21 000 €.
- Indexation du régime indemnitaire (RI) sur le taux d'inflation, conformément à la politique salariale de la collectivité.
- Maintien du versement des primes en cas d'arrêt maladie, pratique constante de la Ville en matière d'accompagnement social.



△ 2. Les effets liés GVT △

Le glissement vieillesse technicité (GVT) demeure l'un des moteurs naturels d'évolution de la masse salariale. L'année 2025 a été marquée par :

- La poursuite de l'avancement d'échelon à cadence unique, générant mécaniquement une progression indiciaire.
- La prise en compte de l'effet NORIA, c'est-à-dire l'impact des avancements et du GVT de l'année N-1 sur l'année N. Pour 2025, cet effet intègre notamment 11 départs à la retraite.
- Le maintien du taux de cotisation Pôle Emploi (employeur) à 4,05 %.
- L'augmentation du taux de cotisation patronale CNRACL de 3 %, constituant un facteur d'augmentation sensible de la charge salariale.
- L'absence d'évolution des taux IRCANTEC, vieillesse URSSAF (non-titulaires), versement transport, CNFPT/CDG et AT/MP.
- La confirmation du taux de cotisation d'assurance statutaire à 3,87 %, assortie d'un changement d'assureur vers WTW pour le compte de Generali.
- L'absence d'évolution de la CSG.

Ces éléments participent à la dynamique structurelle des dépenses de personnel, indépendamment des décisions locales.

△ 3. Autres mesures d'accompagnement et de rémunération △

Les dispositifs complémentaires mis en œuvre ou poursuivis en 2025 traduisent la volonté de la Ville d'assurer une politique RH cohérente, lisible et attractive :

- Poursuite du CIA forfaitaire (3 % du RIFSEEP) : l'IFSE reste versée mensuellement à hauteur de 97 % ; le CIA annuel (équivalent à 3 % × 12 mois), majoré de l'indexation sur l'inflation, est versé en décembre.
- Mise en œuvre de l'IFSE Police municipale, comprenant une part fixe et une part variable, selon un taux compris entre 24 % et 32 %.
- Revalorisation de l'IFSE : indexation 2025 correspondant à l'inflation (+ 1,2 %).
- Poursuite des dispositifs de participation employeur (Santé et Prévoyance), à hauteur d'une participation forfaitaire de 20 €.
- Poursuite de la revalorisation de l'astreinte :
 - Forfait porté à 250 € ;
 - L'agent d'astreinte peut choisir entre paiement des heures d'intervention ou récupération doublée ;
 - L'agent d'intervention perçoit le forfait de 7 heures mais ne bénéficie plus de récupération.
- Poursuite du forfait mobilités durables, versé en une fois en janvier et modulé selon le nombre de jours d'utilisation du vélo (100 €, 200 € ou 300 €). Le dispositif représente 9 300 € pour 36 agents en 2025.



△ 4. Éléments réglementaires à faire figurer dans le ROB △

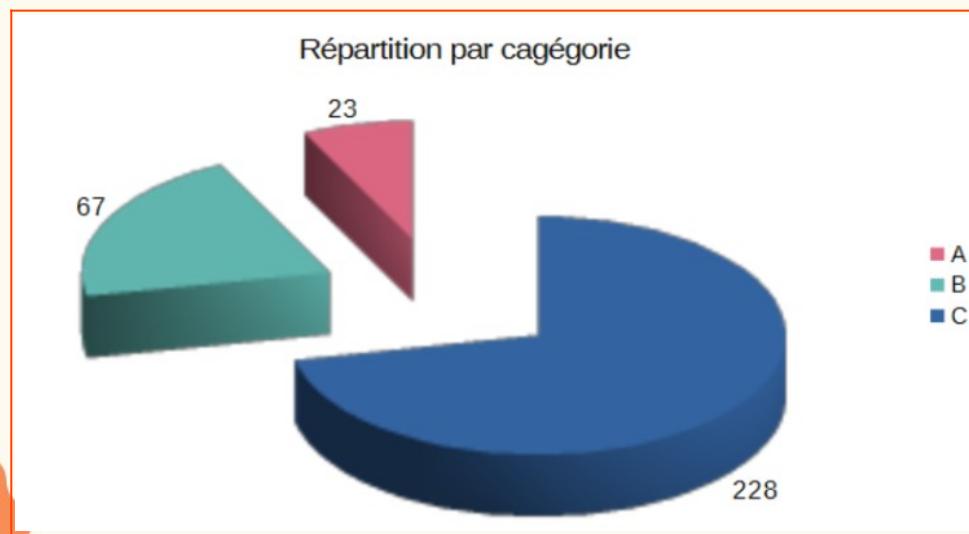
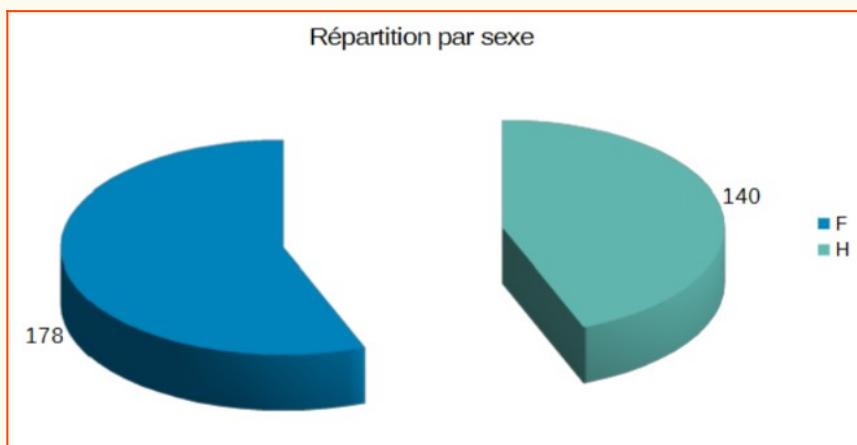
Conformément aux obligations légales, le Rapport d'Orientation Budgétaire intègre un volet dédié aux ressources humaines. Celui-ci présente notamment :

- La structure des effectifs, permettant d'apprécier l'organisation des services et l'évolution des emplois.
- Les dépenses de personnel, comprenant les traitements indiciaires, les régimes indemnitaire, les NBI, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature.
- La durée effective du travail dans la commune, donnée essentielle pour mesurer le potentiel de service rendu.

Le ROB expose également l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice considéré.

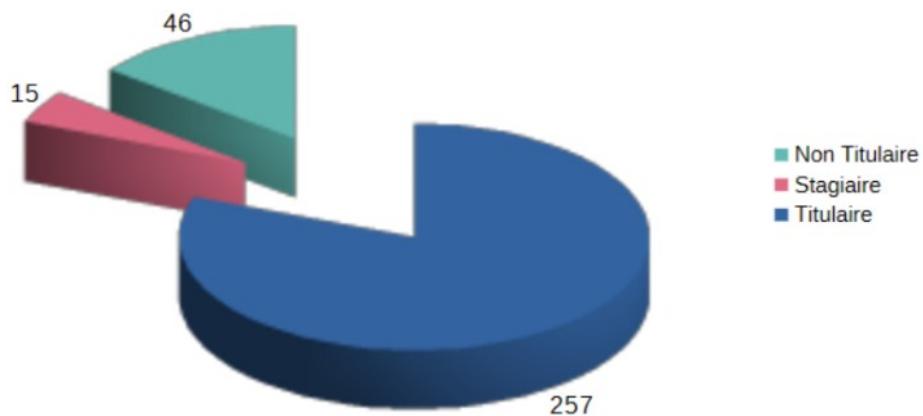
Il peut, enfin, détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines (GPRH) mise en œuvre par la collectivité, notamment en matière d'anticipation des départs, d'adaptation des métiers et de pilotage de la masse salariale.

◊ LA STRUCTURE DES EFFECTIFS (EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS EN NOVEMBRE 2025) ◊

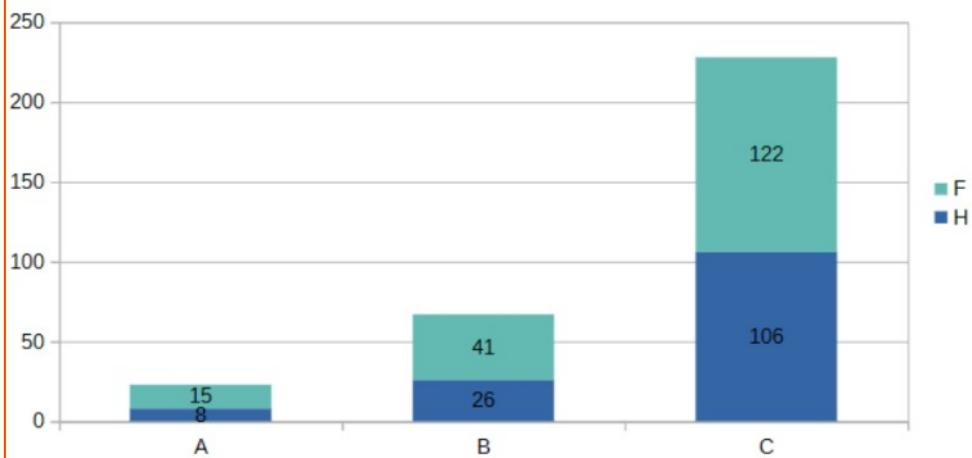




Répartition par statut



Répartition homme - femme par catégorie

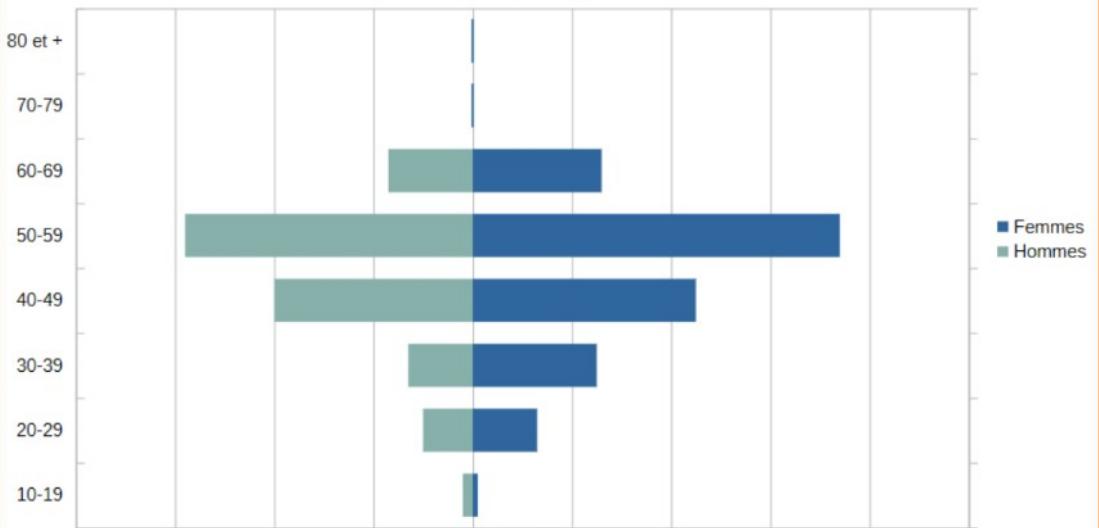




Répartition par filière



Pyramide des âges



Mouvements de personnel dans l'année écoulée





△ 5. Prévision du résultat budgétaire 2025 et perspectives 2026 △

Pour l'exercice 2025, le budget prévisionnel des dépenses de personnel s'élevait à 13 861 000 €. Le taux de réalisation attendu est de 98,66 %, traduisant une gestion maîtrisée et au plus près des besoins réels de la collectivité.

Par ailleurs, l'ensemble des agents travaillant à temps complet effectuent une durée annuelle de 1 607 heures, conformément aux obligations réglementaires.

◊ Prévisions pour 2026

Les dépenses de personnel dites « incompressibles » pour 2026 sont estimées à 14 196 396 €, soit une hausse prévisionnelle de +3,81 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette projection s'appuie sur plusieurs hypothèses structurantes :

- ➡ une reconduction du volume de recrutements saisonniers à un niveau équivalent à 2025,
- ➡ le remplacement des départs à la retraite pour demeurer à un niveau d'effectifs constant
- ➡ le renouvellement des contractuels présents au 31 décembre 2025,
- ➡ l'intégration des mesures gouvernementales connues à ce stade.

◊ Mesures réglementaires impactant le budget 2026

Plusieurs évolutions réglementaires pourraient affecter significativement la masse salariale :

- ➡ Augmentation du taux de cotisation CNRACL de 3 points instituée par le PLFSS 2025, générant mécaniquement une hausse des dépenses employeur (+ 200 000 € chaque année jusqu'en 2028)
- ➡ Annulation de la réforme des retraites, dont les effets demeurent incertains : un risque de départs anticipés pourrait peser sur l'organisation des services et la dynamique de recrutement.
- ➡ Le vieillissement de la pyramide des âges, qui continue d'exercer une pression sur le GVT, rendant la progression de la masse salariale structurelle et peu réductible.

◊ Mesures sociales adoptées par la collectivité

La Ville a réaffirmé son engagement en faveur du pouvoir d'achat des agents en poursuivant l'indexation du régime indemnitaire sur le taux d'inflation, le taux constaté entre le 1er novembre 2024 et le 1er novembre 2025 se situant à +1,2 %.

Cette mesure, bien que volontaire, constitue un élément important du dynamisme indemnitaire de la collectivité et participe à l'attractivité des emplois municipaux.

◊ Mouvements de personnel et perspectives 2026

Pour l'exercice 2026, la projection des effectifs repose sur l'hypothèse d'un départ potentiel de 12 agents. Cette estimation doit toutefois être considérée avec prudence :

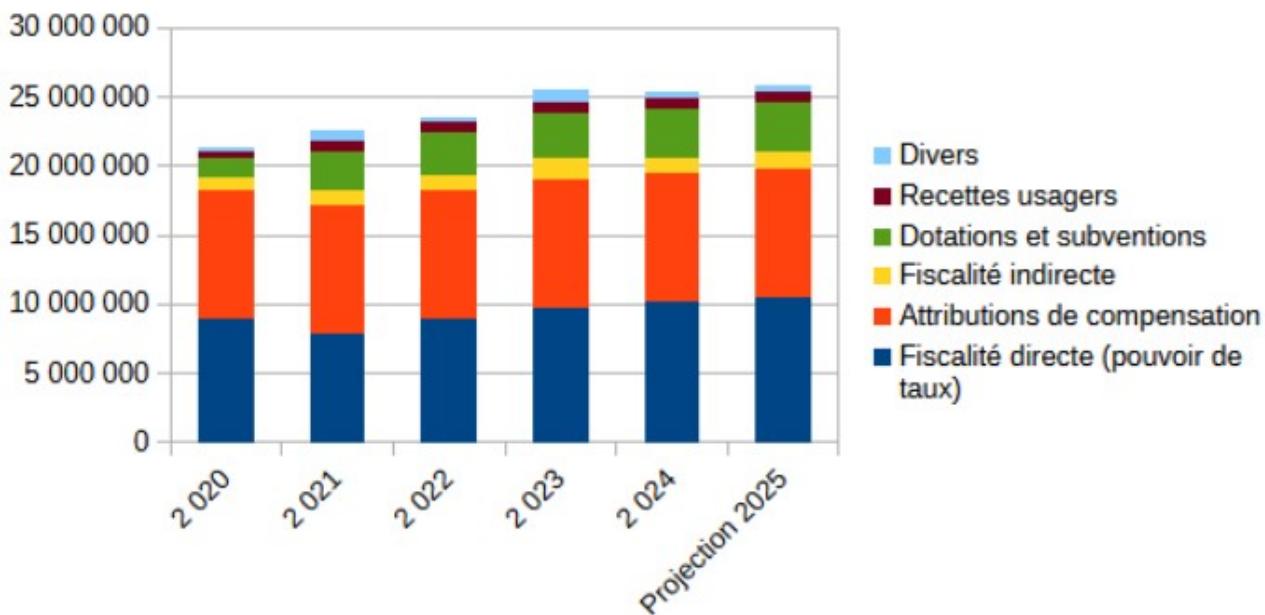
- ➡ Les incertitudes liées à la réforme des retraites — notamment sa suspension actuelle — rendent difficiles les anticipations fiables.
- ➡ Les choix individuels des agents, en particulier ceux proches de l'âge légal, demeurent très variables.



- ➡ Le montant prévisionnel des pensions constitue un élément déterminant dans les décisions de départ : certaines situations individuelles, notamment en cas de carrière incomplète, peuvent conduire les agents à différer ou à anticiper leur cessation d'activité.

2 △ Des recettes de fonctionnement dynamiques, portées par la fiscalité et les services aux usagers (+2 %)

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



N° Chapitre	Libellé du Chapitre	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
70	Recettes usagers	565 510	745 011	719 533	789 988	826 621	770 000
73	Fiscalité	19 267 996	18 857 169	19 376 344	20 512 768	20 644 518	21 037 646
74 hors DGF	Dotations et subventions hors DGF	1 270 561	2 756 853	3 122 212	3 317 444	3 471 776	3 611 828
DGF	DGF	33 938	0	0	29 915	3 649	0
75	Autres produits de gestion	122 301	138 809	167 734	194 297	232 161	250 000
77	Produits spécifiques hors cessions	31 255	49 147	8 878	3 913	9 584	0
013	Atténuation des charges	47 407	165 367	97 248	224 355	150 995	200 000
Divers		2	0	0	461 088		
Total Recettes réelles de fonctionnement		21 338 971	22 712 356	23 491 949	25 533 768	25 339 304	25 869 474

Les recettes réelles de fonctionnement affichent une évolution globalement stable et maîtrisée sur la période 2020–2025, pour atteindre une projection de 25,9 M€ en 2025, soit une progression d'environ +2 %.



La fiscalité demeure la composante essentielle, représentant 81 % des recettes, même si la collectivité ne dispose d'un pouvoir de taux que sur environ 37 % de ses recettes totales et sur moins de la moitié de son produit fiscal.

	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
Attributions de compensation	9 322 912	9 323 137	9 323 137	9 307 649	9 298 031	9 305 383
TFB	5 129 386	7 565 393	8 702 524	9 471 290	9 913 538	10 217 372
TFNB	41 144	40 664	41 580	45 565	45 447	46 956
THRS	3 738 300	199 887	194 717	251 588	288 109	257 852
TCFE	182 210	184 819	180 105	339 475	243 758	271 645
TLPE	79 529	72 025	77 683	79 099	74 560	63 963
DMTO	674 828	787 070	707 048	924 957	581 687	700 000
Taxe de séjour	56 880	81 604	93 577	84 586	142 511	150 000
Autres						
Compensation TF		1 869 588	2 068 031	2 335 604	2 433 634	2 520 294
Total fiscalité	19 225 189	20 124 186	21 388 402	22 839 813	23 021 275	23 533 465

Concernant les taxes foncières, les états fiscaux définitifs n'avaient pas encore été transmis au moment de la rédaction du rapport : l'analyse repose donc sur les notifications de mars, qui indiquent une hausse d'environ 3 % des bases des taxes foncières dont 1,5 % d'évolution réglementaire, sans modification des taux d'imposition.

	2020	2021	2022	2023	2024	Projection 2025
Evolution des revalorisations forfaitaires des bases	1,10 %	0,20 %	3,40 %	7,10 %	3,90 %	1,50 %

S'agissant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), une baisse de 10 % est observée. Cette diminution résulte d'un phénomène national lié à la mise à jour des bases via la plateforme déclarative GMBI de la Direction des Finances Publiques, qui invite les propriétaires à préciser l'usage réel de leurs biens. Après quatre ans de mise en œuvre, la DGFIP enregistre un volume important de réclamations visant à requalifier des résidences secondaires en résidences principales — un mouvement possiblement amplifié par la majoration locale de la THRS à 40 %. Les résultats définitifs dépendront des arbitrages à venir sur ces réclamations massives.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), après une forte baisse liée à la crise immobilière, connaissent une légère reprise, avec un produit espéré d'environ 700 k€ d'ici la fin de l'année, encore en deçà des niveaux antérieurs à la crise mais orienté positivement. Les autres taxes présentent des niveaux globalement conformes aux prévisions.

Le chapitre 70, relatif aux recettes issues des services aux usagers, reste soutenu : 72 % de ces recettes proviennent des crèches et du périscolaire, traduisant l'importance des services d'accueil dans l'activité municipale. Le chapitre 013 correspond quant à lui essentiellement aux remboursements statutaires RH.

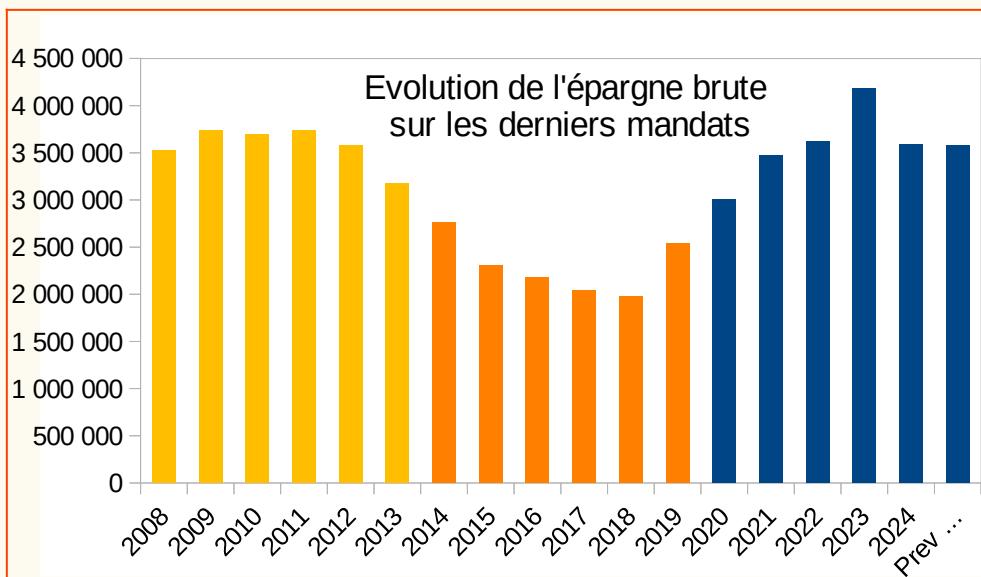
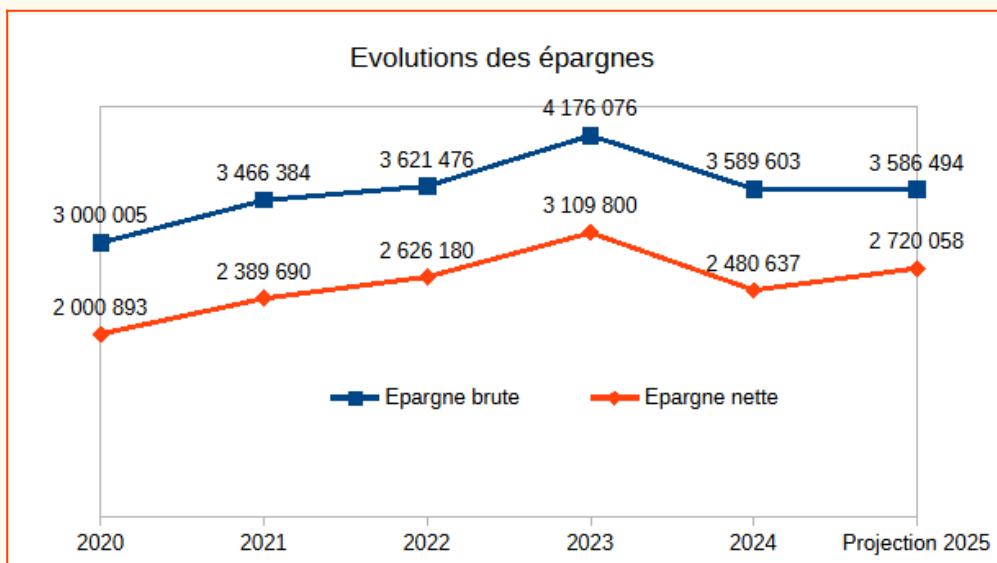
Le poste 74 (hors DGF), en fort dynamisme depuis 2021, est structuré à 69 % par la compensation de la taxe foncière sur les locaux industriels, issue de la réforme nationale. Pour Tarnos, cette compensation atteint 2,5 M€, un niveau élevé en raison du caractère industriel du territoire (port, Safran, etc.). Ce poste fait l'objet d'une ponction significative dès 2026, un élément dont les impacts seront analysés dans la suite du rapport. À noter également : les subventions CAF dédiées au financement des crèches municipales (et de Safran pour la crèche Saint-Exupéry) représentent un apport conséquent d'environ 1 M€. Le chapitre 75 correspond principalement aux loyers perçus sur les résidences de la ville ainsi qu'à la redevance de la placette du métro.



Dans l'ensemble, la structure des recettes demeure solide et diversifiée, offrant une bonne visibilité pour l'exercice à venir.

3 △ Une épargne résiliente, maîtrisée et stabilisée au niveau du début de mandat

L'évolution de l'épargne communale fait apparaître une trajectoire maîtrisée malgré les ponctions financières successives de l'État. L'épargne brute retraitée (hors produits exceptionnels du 77) se maintient sur un niveau solide : de 3,0 M€ en 2020, elle progresse régulièrement jusqu'à un pic en 2023 (4,18 M€), avant de retrouver en 2025 une projection de 3,59 M€, soit un niveau équivalent à celui observé au début du mandat. L'épargne nette retraitée suit la même tendance : elle passe de 2,0 M€ en 2020 à une projection de 2,72 M€ en 2025, après une année 2023 exceptionnellement élevée.





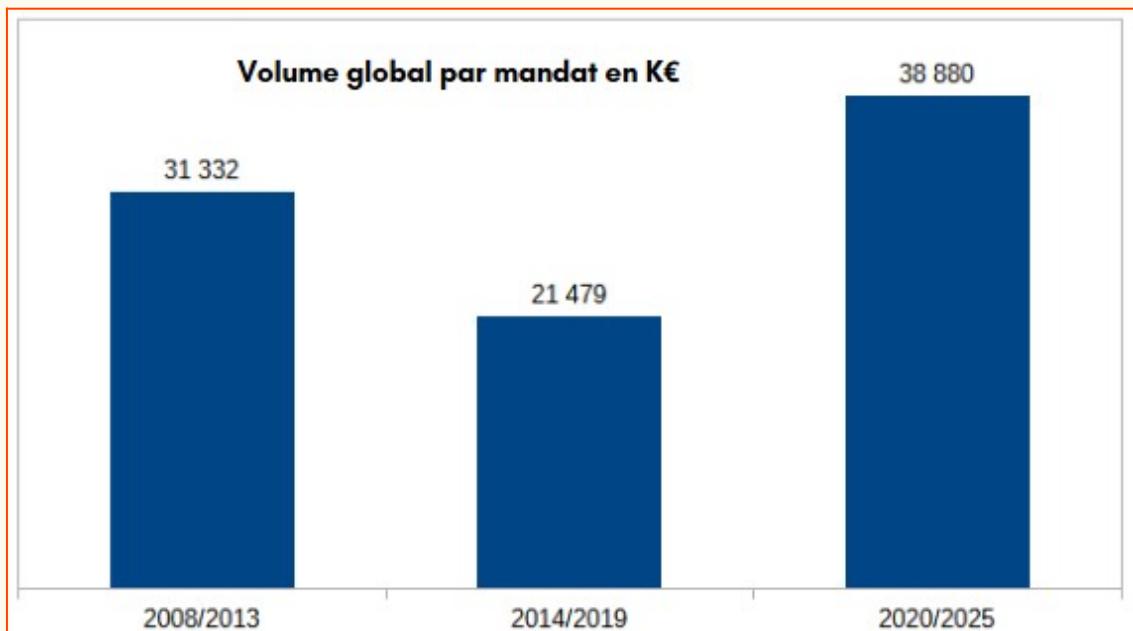
Cette stabilité témoigne de la capacité de la commune à maintenir une épargne structurelle robuste, malgré l'augmentation des charges obligatoires, la réforme des finances locales et la montée en puissance de mécanismes de prélèvements nationaux.

I ◇ UNE DYNAMIQUE D'INVESTISSEMENT FORTE, SOUTENUE PAR 34 % D'AUTOFINANCEMENT ◇

1 △ Une dynamique d'investissement sans précédent sur le mandat

L'année 2025 marque une étape significative pour la politique d'investissement de la commune, avec une prévision de 6,5 M€ d'investissements réalisés. Cet effort s'inscrit dans une dynamique particulièrement soutenue tout au long du mandat, lequel se distingue par un niveau d'investissement historique.

Au total, 38,9 M€ auront été investis sur la durée du mandat, contre 21,5 M€ lors du précédent, traduisant une volonté affirmée de moderniser les équipements, d'améliorer le cadre de vie et d'accompagner les transitions écologique, énergétique. Cet engagement financier sans précédent reflète la capacité de la commune à conduire des projets structurants tout en préservant l'équilibre budgétaire.



◇ Des projets municipaux structurants

Plusieurs opérations majeures ont été conduites ou finalisées, illustrant le volontarisme de la collectivité :

- Centre Technique Municipal (CTM) : achèvement des travaux, permettant une amélioration notable des conditions de travail et de l'organisation des services.
- Centre de Loisirs : nouvelle construction pour mieux accueillir les enfants et répondre aux besoins des familles.



- Complexe Mabillet : construction d'un équipement sportif, renforçant l'offre de services à destination des habitants.
- Participation au projet Tram-Bus : contribution municipale à un projet de mobilité structurante à l'échelle du territoire.
- Végétalisation des cours d'école : déploiement progressif du programme d'adaptation climatique et d'amélioration du confort des élèves.
- Lancement du RCCT (Réseau de chaleur de la commune de Tarnos) : engagement dans un projet écologique et solidaire permettant de chauffer certains équipements municipaux et les logements de Grandola.
- Programme de ravalement des façades des écoles : mise en valeur du patrimoine scolaire et amélioration de l'accueil des élèves.
- Ferme "Éco-lieu Lacoste" : soutien à un projet exemplaire de transition agroécologique.
- Maîtrise foncière : acquisitions stratégiques permettant de préparer les projets futurs et de préserver les capacités d'aménagement communal.
- Programme d'itinéraires cyclables : développement continu des infrastructures dédiées aux mobilités douces. La Ville bénéficie aujourd'hui de plus de 32 kilomètres d'itinéraires dédiés aux cyclistes
- Voiries : interventions structurantes notamment sur les secteurs Lénine, voie de contournement, RD 85, parvis de la SERPA, améliorant la sécurité et la qualité des déplacements.

◊ Une action complétée par la Communauté de Communes

L'effort communal ne reflète pas à lui seul l'ensemble des investissements réalisés sur le territoire. Il convient également de souligner la contribution de la Communauté de communes, qui est intervenue sur plusieurs équipements et infrastructures majeurs :

- Équipement aquatique, construction en cours qui offrira un service structurant pour les habitants et les associations,
- Construction du RIE (Restaurant Inter-Entreprises),
- Déploiement d'itinéraires cyclables à l'échelle intercommunale, démarche aujourd'hui symbolisée par l'aménagement de la rue des Dunes
- Travaux de voirie et d'aménagement, complétant ceux engagés par la commune.

Ces investissements mutualisés viennent renforcer la cohérence du développement local et amplifier les bénéfices pour les habitants.

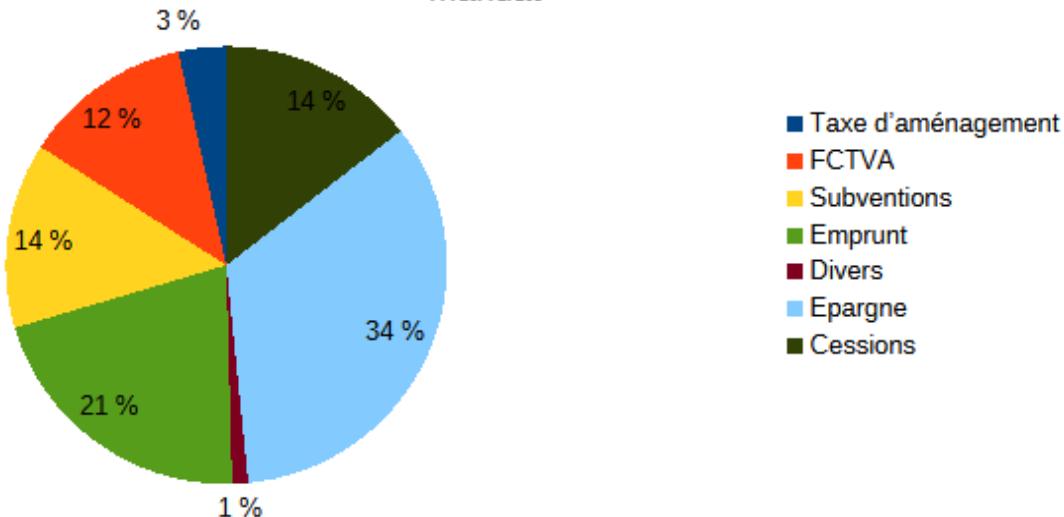
2 △ Une structure de financement de l'investissement équilibrée et diversifiée

Les recettes d'investissement de la Ville présentent une structure équilibrée, reposant sur plusieurs leviers complémentaires.



	2020	2021	2022			
Taxe d'aménagement	225 304	340 822	360 882	367 673	191 761	48 000
FCTVA	749 537	637 949	735 716	706 653	633 302	1 505 093
Subventions	296 727	755 559	1 132 985	1 016 658	625 080	1 271 842
Emprunt	2 300 000	1 080 000	2 702 197	97 258	0	1 114 663
Cautionnement suite préemption					190 500	
Divers	59 760	23 230	57 045	132 776	124 000	4 150
Cessions	224 050	2 989 485	1 235 000	2 856 150	59 215	37 600
Total RI hors 1068	3 855 378	5 827 046	6 223 825	5 177 168	1 823 858	3 981 348

Réparations des recettes d'investissement perçues durant le mandat



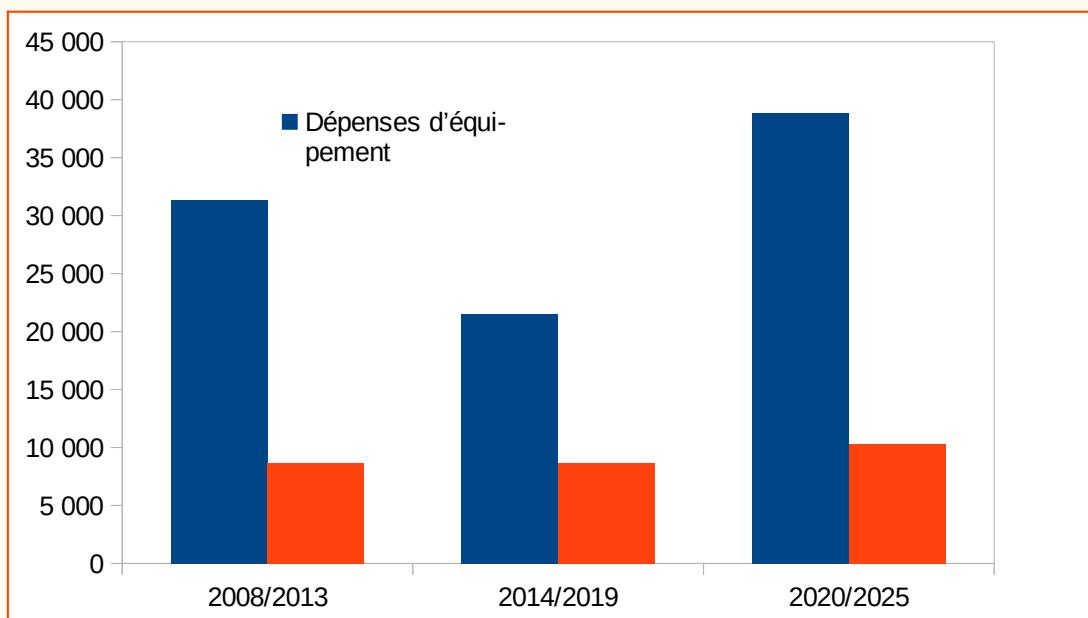
Sur la durée du mandat, 34 % des dépenses d'équipement ont été couvertes par l'épargne dégagée en fonctionnement, témoignant d'une gestion rigoureuse permettant de financer une part significative des projets sans recours excessif à l'endettement. Parallèlement, 14 % des ressources proviennent des produits de cessions générés dans le cadre des opérations d'aménagement engagées par la municipalité. Les participations extérieures — subventions et FCTVA — représentent 26 % du financement, confirmant la capacité de la Ville à mobiliser des partenaires institutionnels pour soutenir ses projets. Enfin, 21 % des investissements ont été financés par l'emprunt, un niveau mesuré et cohérent avec la stratégie de préservation de la capacité d'autofinancement et de maintien d'un endettement soutenable.



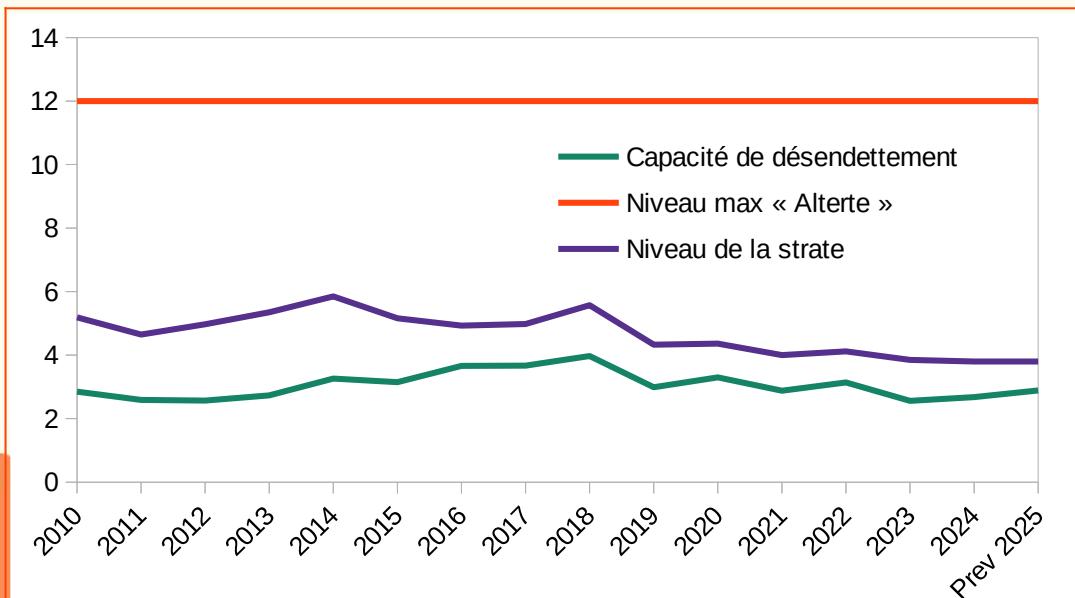


3 △ Un endettement en diminution et une capacité de désendettement exemplaire

Les ratios liés à l'endettement confirment la solidité financière de la Ville. L'encours de dette est parfaitement maîtrisé et se situe désormais en dessous du niveau observé en début de mandat. La collectivité a en effet remboursé davantage d'emprunts qu'elle n'en a contractés, se désendant progressivement tout au long de la période.



Malgré une croissance très soutenue des investissements sur le mandat, l'encours de dette demeure maîtrisé, la Ville ayant mobilisé de manière stratégique des financements externes pour soutenir son effort d'équipement.





La capacité de désendettement — c'est-à-dire le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser l'intégralité de la dette si la Ville y consacrait la totalité de son épargne brute sans investir — atteint un niveau particulièrement favorable : elle est estimée à 2,75 ans en 2025, très en deçà du seuil d'alerte fixé nationalement à 10 ans. Ce ratio, parmi les meilleurs possibles pour une collectivité locale, illustre une situation financière saine et une marge de manœuvre notable pour conduire les projets municipaux.

◆ FACE AUX PONCTIONS DE L'ÉTAT : UNE MUNICIPALITÉ DEVRA RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS BUDGÉTAIRE ET MAÎTRISER SES ÉQUILIBRES ◆

À l'heure où se dessinent les perspectives financières des prochaines années, la commune fait face à un contexte marqué par une ponction de plus en plus forte de l'État sur ses ressources. Cette pression accrue impose de nouveaux défis à la gestion locale, alors même que les attentes des habitants et les besoins d'investissement demeurent élevés.

Pour autant, la Ville a démontré tout au long du mandat sa capacité à **gérer ses ressources avec rigueur**, à **maîtriser ses ratios financiers** et à préserver un haut niveau de service public, malgré les contraintes exogènes qui n'ont cessé de s'intensifier. Grâce à une stratégie budgétaire prudente, des choix d'investissement cohérents et un pilotage fin des équilibres, la municipalité parvient aujourd'hui à présenter une situation financière saine et exemplaire.

La **nouvelle majorité**, qui sera élue lors des prochaines élections municipales de mars, héritera ainsi d'une collectivité aux fondamentaux solides. Elle devra néanmoins **relever le défi** d'un contexte financier incertain et poursuivre le cap fixé : maintenir des finances maîtrisées, maintenir le plus haut niveau de service public possible malgré le contexte imposé par l'Etat, tout en continuant à accompagner les transitions, les projets structurants et les besoins du territoire.

La municipalité actuelle transmet donc une situation financière robuste, fruit de décisions responsables et d'une vision stratégique permettant d'aborder l'avenir avec lucidité, confiance et exigence.

1 △ 2026 : une nouvelle étape avec le PLF Lecornu, dans un objectif de redressement national

Le projet de loi de finances pour 2026 marque un nouveau durcissement, présenté par le gouvernement Lecornu dans la continuité des orientations fixées par François Bayrou durant l'été.

Toutes les mesures convergent vers un objectif : ramener le déficit public sous les 3 % du PIB d'ici 2027, en faisant contribuer le bloc local à hauteur de près de 6 Md€, dont 2,2 Md€ pour les intercommunalités.

Le PLF 2026 repose notamment sur :

- la remise en cause partielle de compensations fiscales (CFE, TFPB, CVAE, DCRTP, etc.) ;
- la reconduction et le doublement du DILICO ;
- des mécanismes ayant un impact particulièrement fort sur les territoires industriels, comme la baisse des compensations versées sur les locaux industriels.



Les données proviennent d'Intercommunalités de France ; la Ville a demandé un ~~détail complémentaire pour affiner les calculs.~~

◊ Le DILICO 2026 : une explosion du prélèvement pour Tarnos

La contribution estimée pour 2026 atteindrait 502 700 €, soit une hausse multipliée par 3,5 par rapport à 2025. Cette progression s'explique certes par le doublement de l'enveloppe nationale, passée d'un à deux milliards d'euros, mais elle découle avant tout d'un mode de calcul profondément déséquilibré.

Celui-ci repose majoritairement sur un potentiel financier théorique, attribué à la commune comme étant supérieur de près de 30 % à celui de collectivités comparables – un indicateur qui compte pour les trois quarts de la formule, indépendamment des choix fiscaux réellement opérés.

À l'inverse, le revenu moyen des habitants, pourtant inférieur de 8,5 % à la moyenne nationale et censé refléter la fragilité sociale du territoire, n'intervient qu'à un quart du calcul, réduisant fortement son effet atténuateur.

Sans plafonnement, la contribution communale atteindrait 797 000 €. Le plafond de 2 % des recettes réelles de fonctionnement limite la ponction à 502 700 €, mais ne corrige pas le biais structurel du calcul.

◊ La baisse de la compensation sur les locaux industriels : Tarnos parmi les communes les plus pénalisées

L'autre mesure majeure du PLF 2026 est la baisse uniforme de 25 % du prélèvement sur recettes compensant la fiscalité industrielle (CFE/TFPB réformes 2021).

Pour Tarnos, commune dont l'identité économique est profondément marquée par la présence industrielle, le prélèvement atteindrait 602 000 €. Un montant d'une ampleur telle qu'il place la Ville au premier rang des communes les plus pénalisées des Landes, et parmi les plus lourdement mises à contribution au niveau national.

Le contraste est saisissant : Tarnos figure au 133^e rang des communes les plus ponctionnées, alors même qu'elle n'occupe qu'environ le 800^e rang en termes de population. La disproportion entre l'effort exigé et le poids démographique en souligne toute l'iniquité.

À l'échelle du Seignanx, la Communauté de communes se trouve elle aussi durement touchée, avec un impact estimé à 754 000 € pour 2026.

Ce dispositif frappe donc de plein fouet les territoires qui, depuis des décennies, ont choisi d'accueillir et de soutenir l'activité industrielle — un choix pourtant parfaitement cohérent avec les objectifs nationaux de réindustrialisation.

2 △ Une pression sans précédent, mais une gestion communale solide

Entre la disparition progressive puis totale de la DGF, l'augmentation continue du FPIC, les ponctions introduites en 2025 et les mesures particulièrement lourdes prévues dans le PLF 2026, la pression exercée par l'État sur les finances de Tarnos atteint aujourd'hui un niveau inédit. Cette trajectoire n'est pas abstraite : les pertes cumulées pour la commune sont passées de 438 k€ par an en 2014 à 3,4 M€ estimés en 2026.



Pour donner un ordre de grandeur concret, 3,4 M€ représentent l'équivalent du coût annuel de 85 agents municipaux ou le coût total des travaux pour la construction du centre de loisir Pierrette Fontenais.

Pour autant, la Ville a démontré tout au long du mandat sa capacité à gérer ses ressources avec rigueur et à maintenir des ratios financiers exemplaires, malgré des contraintes exogènes toujours plus fortes. L'encours de la dette est resté parfaitement maîtrisé, la capacité de désendettement demeure à un niveau optimal, l'épargne a été pleinement optimisée, et les investissements ont atteint des niveaux records, témoignant d'une stratégie budgétaire à la fois ambitieuse et responsable. Grâce à des choix d'investissement cohérents et à un pilotage précis des équilibres financiers, la municipalité présente aujourd'hui une situation d'une solidité rare.



◆ LE BUDGET ANNEXE DU POLE DES SERVICES BERTIN ◆

L'Espace Technologique Jean Bertin a été créé en 2006 avec l'objectif de proposer, par le biais du Pôle de Services, un certain nombre de services en direction des entreprises du lotissement Bertin, mais aussi de la zone industrielle.

Le Pôle de Services réunit plusieurs structures : le restaurant inter-entreprises "L'EOLE", la coopérative d'activité et d'emploi Interstices favorisant l'aide à la création d'entreprises, un hôtel d'activités accueillant des entreprises, et des acteurs de l'insertion comme l'association BGE TecGe Coop, l'entreprise ITEMS etc.

Le Pôle de services Bertin fait l'objet d'un budget annexe de la commune dont les orientations reflètent la dynamique inclusive et solidaire impulsée par la Ville.

1 △ La section de fonctionnement

◊ les recettes

Les locations des bureaux et des salles de réunions ainsi que la subvention d'équilibre versée par le budget principal de la commune constituent les 2 principales recettes.

A ces recettes s'ajoutent l'opération d'ordre d'amortissement des subventions.

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025 estimé
Participation communale	128 000	163 000	120 000
Revenus des immeubles	136 614	138 472	183 087
TOTAL	264 614	301 472	303 087

A noter une hausse des revenus des immeubles en 2025, en raison d'une régularisation effectuée sur les loyers d'une entreprise.

◊ les dépenses

Les charges à caractère général regroupent notamment les dépenses d'énergie, les frais de nettoyage des locaux et les frais d'entretien du bâtiment.

A ces dépenses s'ajoutent les opérations d'ordre avec la dotation aux amortissements et virement à la section d'investissement.

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025 estimé
Charges à caractère général	79 233	70 000	94 205
Charges financières	5 287	4 194	3 073
Charges exceptionnelles	0	0	71
TOTAL	84 519	74 194	97 349



2 △ La section d'investissement

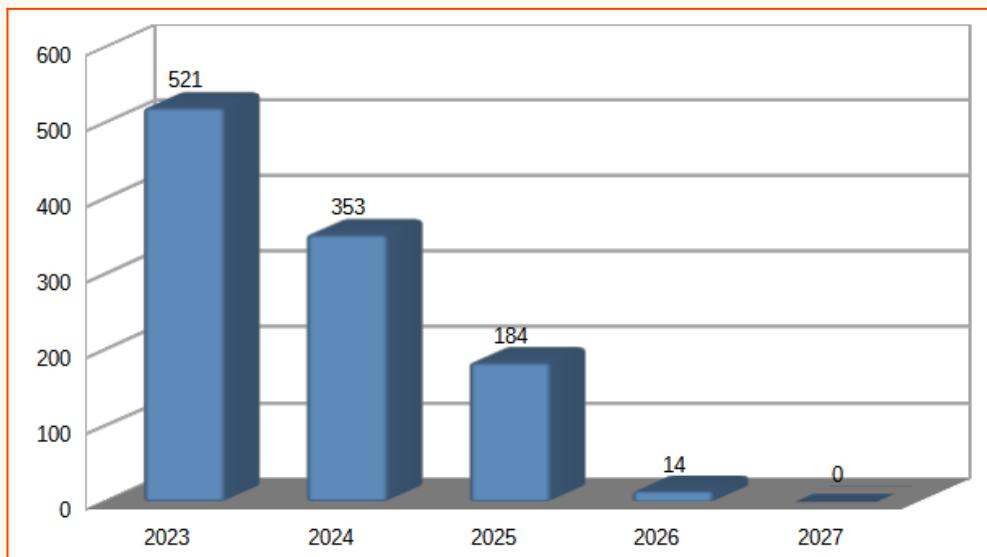
◊ les recettes

L'affectation de l'excédent de fonctionnement 2025, le virement de la section de fonctionnement et la dotation aux amortissements.

◊ les dépenses :

Le remboursement du capital de la dette (171 000 €), la reprise du déficit antérieur reporté, l'écriture d'ordre pour les reprises de subventions, et un montant de dépenses relatif aux travaux qui seront envisagés au budget 2026. Au 01/01/2026 l'encours de la dette du budget du pôle des services sera de 184 355 €. Cet encours est constitué de 3 emprunts à taux fixe, il s'agit d'emprunts d'une durée de 20 ans, 2 arrivent à terme en 2026 et le dernier se termine en 2027. En 2025, le pôle des services a remboursé 168 902 € au titre du capital des emprunts.

Ci-dessous le graphique de l'encours de la dette au 31 décembre de l'exercice (en milliers d'euros) :





◆ LE BUDGET ANNEXE DU RÉSEAU DE CHALEUR COMMUNAL DE TARNOS ◆

△ Introduction – Un nouveau service public énergétique, encadré par les règles du SPIC

Le présent débat d'orientation budgétaire marque une étape essentielle dans la mise en œuvre du réseau de chaleur de la Ville. Il s'agit du premier DOB obligatoire avant l'adoption du budget et des tarifs du service, prévue pour le début de l'année 2026.

Ce projet s'inscrit dans une démarche ambitieuse et exemplaire : produire localement une énergie renouvelable et maîtrisée, au service des bâtiments communaux et des habitants. Il répond à un double objectif : réduire l'empreinte environnementale de la collectivité tout en favorisant le pouvoir d'achat des familles grâce à une énergie plus stable et plus abordable que les énergies fossiles, dans un contexte de forte volatilité des prix.

Le projet est conduit en étroite collaboration avec le SYDEC, qui accompagne la Ville à chaque étape technique et financière. Cet appui permet d'assurer la fiabilité des choix réalisés et la bonne structuration du futur service public.

Conformément aux règles comptables et juridiques applicables, la Ville a créé en septembre dernier un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) spécifiquement dédié à la gestion du réseau de chaleur. Principe fondamental : le budget du SPIC doit s'équilibrer par lui-même, exclusivement grâce à la vente de son énergie, sans contribution du budget principal. En d'autres termes, le contribuable ne doit pas financer une activité à caractère commercial.

1 △ L'ambition du réseau de chaleur : un projet écologique, local et socialement utile

◆ Un projet structurant pour la transition énergétique

L'ambition du réseau de chaleur est claire : mettre en place un équipement écologiquement vertueux, fondé sur une production locale d'énergie renouvelable, en biomasse bois, permettant de chauffer efficacement les bâtiments communaux et de futurs logements.

L'objectif est de substituer une part significative de la consommation actuelle d'énergie fossile par une source d'énergie renouvelable, participant ainsi au moindre recours aux ressources limitées de la planète, réduisant la dépendance aux fluctuations du marché énergétique et diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

◆ Un service public au bénéfice des bâtiments communaux et du logement

Dès sa mise en service, en novembre 2026, le réseau alimentera :

- l'Hôtel de Ville
- les écoles Daniel Poueymidou et Charles Durroty
- la Médiathèque
- les logements du quartier Serpa, programme Grandola, livrés en décembre 2024,



En 2028, se raccorderont également les logements du programme Passionaria (îlot 2 du secteur Serpa) et en 2029 les logements de l'îlot 3 du secteur Serpa.

À terme, ce sont environ 300 logements qui bénéficieront d'une chaleur produite localement et issue d'une énergie durable.

◊ Un double enjeu : écologique et social

Ce réseau de chaleur s'inscrit dans un contexte de forte incertitude sur les marchés de l'énergie, où les collectivités comme les ménages subissent la volatilité des coûts du gaz et de l'électricité. Face à ce constat, la Ville de Tarnos fait le choix d'investir dans une solution de long terme, stable et responsable, à la fois pour sécuriser les besoins énergétiques de ses bâtiments et pour protéger les habitants des fluctuations tarifaires, tout ceci en limitant le recours aux énergies fossiles et donc aux ressources limitées de la planète.

Au-delà de ses objectifs environnementaux, le projet de réseau de chaleur revêt également un fort enjeu social. Le choix d'une gestion en régie municipale répond à la volonté des élus de maîtriser au plus près le coût du service et d'en garantir la transparence.

En évitant le recours à une délégation de service public, la Ville conserve la main sur la politique tarifaire et peut ainsi proposer aux futurs abonnés — qu'il s'agisse des logements collectifs ou des bâtiments communaux — un prix de la chaleur ajusté au plus juste, fondé sur le coût réel du service et non sur une logique de rentabilité privée.

Cette gouvernance publique du réseau traduit la volonté municipale de faire du réseau de chaleur un levier concret de solidarité énergétique, au service du pouvoir d'achat des ménages et de la transition écologique du territoire.

2 △ Les éléments financiers prévisionnels du réseau de chaleur

◊ Le cadre budgétaire : un budget annexe dédié

Le budget annexe du SPIC du réseau de chaleur sera adopté en février 2026. Il devra retracer l'ensemble des flux financiers liés aux investissements et au fonctionnement du service. Ce budget annexe permettra d'individualiser l'ensemble des mouvements financiers du service, de réaliser les retraitements spécifiques liés à la TVA, et d'assurer une comptabilité conforme aux exigences des services marchands.

◊ Les investissements

À ce jour, le chantier du réseau de distribution, comprenant les canalisations et les sous-stations, d'un montant de 780 000 € HT, est déjà bien engagé et doit s'achever pour ce qui concerne la pose des canalisations d'ici la fin de l'année 2025. Les opérations correspondantes ont été comptabilisées sur le budget principal de la Ville et seront naturellement réintégrées dans le budget annexe lors de son adoption.

L'autre grande étape d'investissement concerne la construction de la chaufferie, dont le coût est estimé à environ 1,7 M€ HT.

Ce projet, parfaitement aligné avec les objectifs de transition énergétique, bénéficie d'un niveau de financement public exceptionnel, avoisinant les 70 %, mobilisant notamment :



- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME),
- la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) de l'Etat,
- la Communauté de Communes du Seignanx, au travers de leur fonds de concours,
- et le Département des Landes, au travers du CRTE, Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Ce haut niveau de concours publics est à souligner dans le contexte actuel de raréfaction des subventions et traduit la reconnaissance du caractère vertueux et structurant du projet.

Le projet bénéficiera également du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE),

Le reste à charge, soit environ 877 000 €, sera financé par un emprunt vert signé auprès de la Banque des Territoires, à des conditions très favorables (taux LA + 0,5 %, charte A1). Cette possibilité d'emprunt vert constitue également une reconnaissance explicite du caractère exemplaire et durable du projet.

◊ **Une phase de démarrage déficitaire mais maîtrisée**

Les deux prochaines années seront nécessairement déficitaires, le temps que le SPIC finance les travaux et perçoive l'intégralité des subventions.

Ce décalage de trésorerie est classique pour ce type de service public en phase de création : les dépenses d'investissement précèdent la perception des financements et la montée en puissance des recettes.

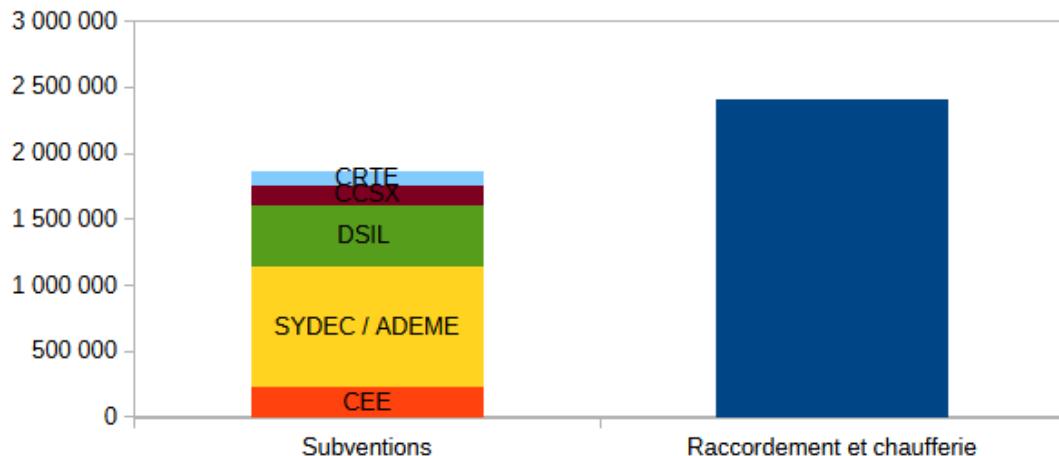
Deux solutions sont à l'étude pour couvrir ce déficit temporaire :

1. Verser une avance remboursable depuis le budget principal de la Ville. Cette option suppose de vérifier la capacité de la Ville à mobiliser une telle avance dans un contexte budgétaire très contraint, notamment en raison des ponctions prévues par l'État dans le PLF 2026.
2. Contracter un emprunt de court terme directement par le SPIC, auprès d'un établissement bancaire, moyennant des frais financiers modérés.



Financement de l'équipement

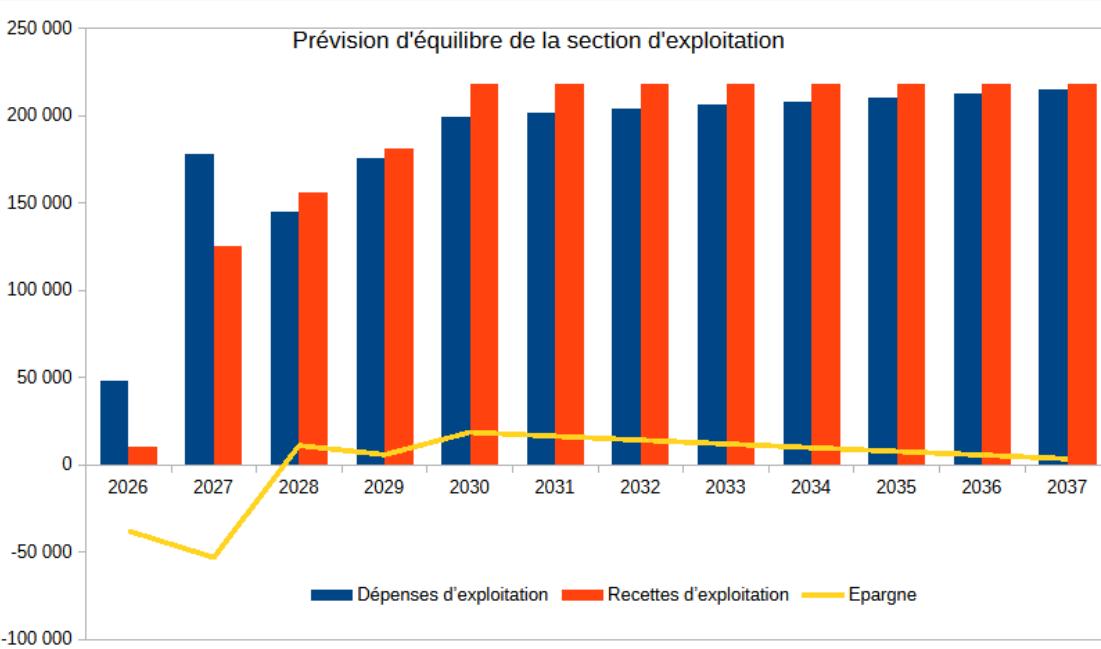
données sur 2026/2027



◊ Une trajectoire d'équilibre à moyen terme

Au-delà de cette phase de lancement, le modèle économique du SPIC se consolidera progressivement à mesure que les usagers seront raccordés au réseau.

Les premières recettes issues des ventes d'énergie permettront d'assurer la couverture des charges d'exploitation et, à terme, l'autonomie financière du service.



Ce modèle vertueux repose sur une montée en charge progressive, associant bâtiments publics et logements privés, garantissant ainsi un équilibre durable et transparent pour la collectivité comme pour les usagers.